



## LES REVENDICATIONS DU FRONT COMMUN

### Stopper l'appauvrissement

Nos salaires ont augmenté moins rapidement que l'inflation ces dernières années du fait des conditions de travail décrétées par loi spéciale en décembre 2005. Notre pouvoir d'achat s'est détérioré. Il faut stopper l'appauvrissement.

### Protéger notre pouvoir d'achat

Les grandes institutions envisagent des taux d'inflation de l'ordre de 2 % pour les trois prochaines années et c'est également la cible de la Banque du Canada. Nous revendiquons donc des hausses de salaires de 2 % par année, de 2010 à 2012, à titre de protection de notre pouvoir d'achat. Cela totalise 6 % sur trois ans.

### Effectuer un rattrapage

Les pénuries se font déjà sentir dans toutes les catégories d'emploi des secteurs public et parapublic. Le renouvellement de la main-d'œuvre pose des défis particuliers. Il faut que les jeunes aient envie de prendre la relève et cela commence par des salaires comparables à ceux versés dans le secteur privé. Rappelons que, pour des emplois COMPARABLES, les personnes salariées de l'État affichent un retard salarial de 8,7 % par rapport à tous les autres travailleurs du Québec. Si on les compare aux travailleuses et travailleurs du secteur privé qui sont syndiqués, ce retard est de l'ordre de 12,4 %.

Le renouvellement et le maintien des compétences dans les secteurs public et parapublic passent en partie par un rehaussement des salaires. Le Front commun propose d'amorcer un rattrapage par rapport au secteur privé en demandant pour chaque année, en moyenne, 49 cents l'heure, ce qui représente 1,75 % du salaire moyen, soit 5,25 % pour la durée de la convention.

Le contrat de travail souhaité couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 décembre 2012.

### Enrichissement

Une augmentation significative du PIB traduit un accroissement de la richesse collective. Nous croyons que toutes les personnes salariées ont droit à leur part de la richesse que leur activité économique génère. Notre demande prévoit donc une reprise des négociations afin de déterminer un montant additionnel à ajouter aux salaires, dans la mesure où la croissance du produit intérieur

brut québécois, telle que mesurée par Statistique Canada, excéderait 3,75 % pour une année donnée.

## **Ouvriers spécialisés**

Le Front commun revendique la constitution d'un comité de travail patronal–syndical pour étudier les problèmes de conditions de travail chez les ouvriers spécialisés et pour formuler des recommandations aux parties visant à favoriser l'attraction d'une relève et la rétention de la main-d'œuvre expérimentée.

## **Retraite**

Malgré les turbulences qui ont défrayé les manchettes ces derniers mois, notre caisse de retraite n'est pas en péril et la sécurité des avantages à long terme est assurée. Par ailleurs, nous estimons pertinent de profiter de cette négociation afin d'apporter des ajustements visant notamment à encore mieux assurer la stabilité du régime. À cette fin, nous proposons de :

1. Revoir la méthode de financement afin de mieux refléter la réalité de notre régime de retraite. Ainsi, nous souhaitons rendre les modifications au taux de cotisation, à la hausse comme à la baisse, plus prévisibles et plus stables, tout en assurant la viabilité à long terme du régime.
2. Assurer une plus grande équité entre les cotisants. Nous souhaitons que l'exemption de cotisation s'applique dorénavant à hauteur de 25 % du maximum des gains assurables au lieu de 35 % actuellement. Une telle modification s'accompagnerait d'une mesure assurant aux bas salariés qu'ils n'auront pas à déboursier davantage.
3. Prévoir l'indexation pour les années 1982 à 1999 en leur appliquant la même méthode d'indexation en vigueur depuis 2000. Cette mesure entrerait en vigueur dès que le régime enregistrerait un excédent supérieur à 20 %.
4. Abolir le plafond des 35 années de service reconnues. Cette mesure s'autofinancerait en permettant aux personnes en fin de carrière, et qui le souhaitent, de cotiser quelques années de plus. C'est de plus un incitatif pour garder un peu plus longtemps la main-d'œuvre expérimentée et nous aider à affronter les défis que comporte un tel renouvellement de la main-d'œuvre.

## **Droits parentaux**

Les lois et leur interprétation évoluent constamment. Certaines dispositions de nos conventions collectives doivent être réexaminées pour nous assurer qu'elles sont en phase avec les lois et règlements en vigueur.

## **Conciliation famille–travail**

Pour mieux répondre aux enjeux du renouvellement de la main-d'œuvre et aux nouvelles réalités du marché du travail, nous revendiquons l'adoption d'une loi-cadre favorisant la conciliation famille-travail dans les milieux de travail. Cette approche dans la négociation est inédite puisque cette mesure s'appliquerait à l'ensemble de la main-d'œuvre du Québec.